

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la ville de MONTEUX, s'est réuni en Mairie, sur convocation parvenue, en application du 1er alinéa de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le trois mars, séance ouverte à 18h sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire. Effectif à l'ouverture de la séance :

Prénom, nom	Présents	Pouvoirs	Absents
Mohammed AITANE	X		
Simon BERTHE	X		
Carine BLANC-TESTE	X		
Valérie BOURIQUET-TELLENE	X		
Younès BOUROYI	X		
Frédéric BRES			X
Marc CHAUVET	X		
Philippe COLLET	X		
Patrice de CAMARET	X		
Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE	X		
Evelyne ESPENON	X		
Sylvie GACQUIERE	X		
Annie GARNERO		Annie MILLET	
Cyrille GEEL	X		
Chantal GONNET-OLIVI	X		
Christian GROS	X		
Florence GUILLAUME	X		
Rosa-Lila HAMMACHE	X		
Mario HARELLE	X		
Damien JUGE	X		
Stéphane MICHEL		Samuel MONTGERMONT	
Annie MILLET	X		
Samuel MONTGERMONT	X		
Christophe MOURGEON	X		
Michel MUS	X		
Sonia NAMOUCHI	X		
Jean-Claude OBER	X		
Caroline PLATERO-DELERM	X		
Gérard PREVOT	X		
Sandy ROUVEL	X		
Quentin ROUVIERE		Carine BLANC-TESTE	
Patrick ROUX	X		
Mireille SAUVAYRE-GAUDIN		Christophe MOURGEON	
Christiane TCHA SENG NOU	X		

Nombre d' élu(e)s en exercice	33
Quorum	17
Nombre d' élu(e)s présent(e)s	28
Nombre d' élu(e)s représenté(e)s	4
Nombre d' élu(e)s absent(e)s non représenté(e)s	1
Nombre de votantes et de votants	33

Monsieur Mohammed Aïtane est élu secrétaire de séance.

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les membres du conseil Municipal

Chère Collègue, Cher collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Mardi 14 mars 2023 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal**

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Information sur les décisions de Monsieur le Maire

1. Bilan 2022 des opérations immobilières
2. Budget Ville 2022 - Compte de gestion du receveur
3. Compte administratif 2022 de la Ville
4. Budget Annexe Saint Hilaire 2022 – Compte de gestion
5. Compte Administratif 2022 du Budget annexe Saint Hilaire
6. Budget Annexe Zone des Confines 2022 – Compte de gestion
7. Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Zone des Confines
8. Budget Annexe Quartiers Est 2022 – Compte de gestion
9. Compte Administratif 2022 du Budget annexe Quartiers Est
10. Budget Annexe Centre Ancien 2022 – Compte de gestion
11. Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Centre Ancien
12. Budget Annexe Opérations Foncières 2022 – Compte de gestion
13. Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Opérations Foncières
14. Débat d'orientation budgétaire
15. Convention avec l'Association Sporting Club Moto Ball de Monteux
16. Subventions 2023 à l'Association Les Amis de la Vallée Verte
17. Accord d'une garantie d'emprunt à la société 3F RESIDENCES – ZAC de Beaulieu
18. Végétalisation des cours d'école – convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat :
19. Convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Vaucluse - Participation 2023 :
20. Convention 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis
21. Renouvellement de la convention avec l'ALTE (Agence Locale de la Transition Energétique) pour l'adhésion de la Commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP).
22. Conventions Lire et Faire Lire avec La Ligue de l'Enseignement
23. Convention de passage de canalisations avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux

24. Convention de servitude avec Réseau de Transport d'Electricité relative à un support pour conducteurs aériens
25. Renouvellement de la Convention « Opération Façades » avec SOLiHA
26. Convention de financement poste de coordonnateur Programme Réussite Educative
27. Convention relative au raccordement d'une sirène au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)
28. Désignation d'un représentant auprès de la Mission Locale
29. Aide en faveur de la Turquie et de la Syrie

Veillez agréer, **Chère Collègue, Cher Collègue**, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
Christian GROS

L'ensemble des pièces et des documents relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour est tenu à la disposition des destinataires de la présente convocation auprès du service de l'Administration Générale ou du service financier aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie. Il est rappelé en outre que les documents transmis avec la convocation ainsi que les documents consultables au Service de l'Administration Générale sont des documents préparatoires réservés aux membres du Conseil Municipal. Conformément à la réglementation en vigueur, ils ne doivent en aucun cas être communiqués avant la date du Conseil Municipal sous peine de poursuite.

Informations éventuelles de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire signale qu'aujourd'hui 14 mars 2023 la France est à 500 jours des Jeux Olympiques.

Il rappelle que Monteux labellisée 'Terre de Jeux » et que deux de ses équipements sont fléchés « centres de préparation au JO ».

Il explique que dans ce contexte, la Ville de Monteux a fait acte de candidature pour le passage de la Flamme Olympique.

Il précise à Monsieur Berthe que l'éventuelle participation financière de la Commune n'est pas connue pour le moment.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'Article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Mais que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, que le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Monsieur le Maire propose de désigner Carine Blanc-Teste, Première Adjointe, en qualité de présidente de la séance ce qui est fait à l'unanimité.

Madame Carine Blanc-Teste propose de désigner Mohammed Aitane en qualité de secrétaire de séance ce qui est également fait à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Madame Carine Blanc-Teste soumet le compte-rendu de la séance du 6 décembre dernier à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Berthe indique qu'il va s'abstenir. Il ajoute qu'il a écrit à la préfecture pour signaler un manque de respect de la démocratie. Il précise cependant qu'il a noté une amélioration notamment lors de la dernière commission des finances et qu'à l'avenir il obtiendra des réponses à ses questions dans des délais raisonnables.

Le procès-verbal est approuvé par 26 voix pour et 1 abstention (Simon Berthe).

18h 15 arrivée de Monsieur Frédéric Brès : soit 29 présents et 4 représenté(e)s.

Information sur les décisions prises par le Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 164 du 16 novembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, signature d'un bail de location précaire avec Éric JACQUIN, d'un logement sis 19 rue Claude Chauvet pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2022 : Loyer mensuel de 350,00€

N° 165 du 21 novembre 2022

Signature d'un contrat de prestations culturelles, pour le spectacle de fin d'année des crèches avec l'Association WATTSÜ SOUND sise 84530 Villelaure pour un montant de 260,00€ TTC

N° 166 du 21 novembre 2022

Signature d'un contrat de prestations culturelles - Apéritif de fin d'année, à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel et des retraités avec la SAS E.ONE Productions sise à 84850 Camaret sur Aigues pour un montant de 1090,00€ TTC

N° 167 du 21 novembre 2022

Signature d'un contrat relatif à l'intervention d'un médecin dans les crèches municipales avec M. José-Damien VEDRENNE, Médecin Généraliste sis à 84170 Monteux moyennant un montant de 70,00€ par mois et par crèche durant un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

N° 168 du 24 novembre 2022

Signature d'un avenant au marché public de travaux concernant l'aménagement d'un poste de police municipale avec la société RP MAÇONNERIE dont l'incidence financière est de +1800,00€ HT soit une augmentation de 0.72% du marché pour le lot N°2, ce qui porte le nouveau montant du marché à 252 168,50€ HT, et un montant total de travaux pour ce projet à 651.341,64€ HT.

Monsieur le Maire indique à Monsieur Berthe que les travaux de terrassements ont mis à jour un réseau souterrain ancien non répertorié dans le relevé d'état des lieux ni dans les plans de récolement disponible et que ce réseau longeant la limite Nord de la parcelle semble être un ancien réseau pluvial sur lequel il a semblé préférable d'aménager un accès.

N° 169 du 29 novembre 2022

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle d'animation avec la société E.one Productions, sise à 84850 CAMARET à l'occasion de la manifestation du 9 au 11 novembre 2022 pour un montant de 26663,51€ HT

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses des décisions 169 et 173 correspondent à des prestations commandées pour la manifestation Monteux en Fêtes. Il s'agit des troupes de rues, de la location des chalets, de la petite ferme et du Père Noël et son chalet.

N° 170 du 29 novembre 2022

Avenant à un marché de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les achats de gaz naturel avec la SAS STUDEN sise à 68000 COLMAR, suite à la cessation d'activité de M. Patrice DEMOLY

N° 171 du 29 novembre 2022

Signature d'avenants aux marchés publics de fourniture de denrées alimentaires, avec : pour l'avenant N°1, la société PRO A PRO – METRO FSD et EPISAVEURS Groupe POMONA (82032 Montauban) pour un montant de 80 500,00€ HT, et pour l'avenant N°2 les sociétés PASSIONFROID Groupe POMONA (92184 Antony) ; RESEAU KRILL (05000 Chateaufort) et SYSCO ONE (69760 Limonest) pour la fourniture de produits surgelés pour l'année 2022 pour une réévaluation du montant maximum de l'accord-cadre de 130000€ HT

N° 172 du 29 novembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 8 Poterne du Planet à la société L'INDUSTRIELLE. Redevance mensuelle de 862,00€ HT soit 1.034,40€ TTC jusqu'au 31/12/2022.

Samuel Montgermont indique à Monsieur Berthe qu'une nouvelle activité va ouvrir prochainement suite à la sélection qui vient d'être faite. Il s'agit d'un commerce de spécialités grecques notamment.

N° 173 du 1^{er} décembre 2022

Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Sté TEAM GERARD SINCLAIR EVENEMENTIEL, sise à 84850 Camaret sur Aigues. Manifestation du 9 au 11 décembre 2022. Montant de 16708.33€ HT.

N° 174 du 1^{er} décembre 2022

Signature d'un contrat de maintenance et dépannages des imprimantes KYOCERA 3011 avec la société ICON REPROGRAPHIE sise à 13127 Vitrolles, pour un montant de 0,0085€ par copie et un maximum de 600 000 copies par an à partir du 15 janvier 2023

N° 175 du 2 décembre 2022

Contrat de cession de spectacle pour le « Repas des Têtes Blanches » avec l'association MUSICKDANSE : Montant de 600,00€ TTC

N° 176 du 5 décembre 2022

Signature d'un contrat de renouvellement d'adhésion pour installation d'un kiosque Europe avec la Maison de l'Europe de Nîmes, Europe Direct Nîmes Bas-Rhône Cévennes, sise à 30000 Nîmes pour une participation communale de 400€ pour l'année scolaire.

N° 177 du 12 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 4 rue Rosa Bordas à Monteux à Madame Pascale DENIS : Redevance mensuelle de 500,00€ du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an.

N° 178 du 12 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 1 place de la République à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Chantal GIMMIG : Redevance mensuelle de 115,50€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 179 du 12 décembre 2023

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, partie de l'immeuble sis 36 rue du XVème Corps à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Christelle LECOMTE : Redevance mensuelle de 108,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 180 du 12 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 19 rue du XVème Corps à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Delphine MARIOTTI : Redevance mensuelle de 102,60€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 181 du 13 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, garage sis rue Claude Chauvet à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Jasmine BONTE domiciliée 11 rue Claude Chauvet : Redevance mensuelle de 50,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 182 du 13 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, garage sis rue Claude Chauvet à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Monsieur et Madame Gilbert BRENDEL domiciliés 20 rue Imbert Milan à Monteux : Redevance mensuelle de 50,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 183 du 13 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, garage sis rue Claude Chauvet à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Monsieur et Madame Vincent GONZALEZ domiciliés 8 porte Magalon à Monteux : Redevance mensuelle de 50,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 184 du 13 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, garage sis rue Claude Chauvet à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Monsieur et Madame Mariano ROMERO domiciliés 2 bis Place de la République à Monteux, pour une redevance mensuelle de 50,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 185 du 13 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, deux garages sis rue Claude Chauvet à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Monsieur Frédéric TESTE, pour une redevance mensuelle de 50,00€ par garage soit 100,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 186 du 15 décembre 2022

Signature d'un avenant de transfert d'un marché public de services de vérifications périodiques réglementaires, avec la Société APAVE EXPLOITATION France, sise 92412 Courbevoie Cedex, en raison d'un changement d'entité juridique, n'entraînant aucune modification du contrat

N° 187 du 20 décembre 2022

Signature d'un avenant à un marché public de maîtrise d'œuvre avec la société Architecture et Héritage sise 69100 Villeurbanne, avec pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 5654,72€ soit une augmentation de 5,5% du montant initial du marché.

Monsieur le Maire indique à Monsieur Berthe qu'il s'agit du chantier de la Porte Neuve.

N° 188 du 22 décembre 2022

Signature d'un contrat de vente d'électricité, avec ENGIE sise 92400 COURBEVOIE pour souscription d'un abonnement de fourniture d'électricité pour le local Micro Folies, soit un abonnement de 60,00€ HT et consommation 293,86€/Mwh

N° 189 du 22 décembre 2022

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 3 impasse de la République à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Monsieur Marc PERRIMOND pour une redevance mensuelle de 120,00€ à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an

N° 190 du 22 décembre 2022

Dans le cadre de la Traversée des Arts, mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise rue Rosa Bordas à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Pascale DENIS pour une redevance mensuelle de 122,50€ à compter du 1^{er} décembre 2022 pour une durée d'un an

N° 1 du 4 janvier 2023

Vu la Décision N°188 du 22/12/2022, signature d'un contrat de vente d'électricité, avec ENGIE sise 1 place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE pour souscription d'un abonnement de fourniture d'électricité pour le local Micro Folies 3 rue Porte Magalon, soit un abonnement de 60,00€ HT et consommation 242,65€/Mwh

N° 2 du 6 janvier 2023

Signature de marchés publics de fourniture de denrées alimentaires de l'année 2023 avec les sociétés EPISAVEURS sise à Le Pontet, PRO A PRO – METRO FSD sise à Miramas, SYSCO France sise à Velaux, PASSION FROID Groupe POMONA sise à Nîmes, France FRAIS DISTRISUD sise à Pernes les Fontaines, SAS SO.DI.AL sise à Orange, SAS BERNARD sise à Locminé, SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE sise à Ancenis, GUILLET LDC Bourgogne sise à Louhans, ESPRI RESTAURATION sise à Roeze sur Sarthe et BIOFINESSE sise à Nîmes pour un montant global de 391.000,00€ HT

N° 3 du 10 janvier 2023

Signature d'un contrat de maintenance et dépannages des imprimantes XEROX et leurs équipements avec la société ICON REPROGRAPHIE sise 92 bd de l'Europe 13127 Vitrolles, pour un coût de 0,025€ par copie noir et blanc avec un maximum de 50 000 copies par an, et un coût de 0,044€ par copie couleur avec un maximum de 5 000 copies par an à partir du 15 janvier 2023 pour une durée de 24 mois renouvelables une fois

N° 4 du 10 janvier 2023

Tarifs du camping municipal, emplacement et autres prestations (location de mobil homes) à compter du 1^{er} avril 2023

N° 5 du 10 janvier 2023

Affaire Référé judiciaire local 5 place de la République, Représentation de la commune par la SELARL « LEGITIMA » Maître Patrice COSSALTER sise à LYON.

N° 6 du 12 janvier 2023

Signature d'un contrat de maintenance/dépannages de 3 photocopieurs SHARP avec la société SHARP Business sise à Toulouse, pour un coût de 0,0027€ HT par copie noir et blanc, et 0,025€ HT par copie couleur à partir du 1^{er} février 2023 pour une durée d'un an. Montant maximum de 40.000,00€ HT

N° 7 du 17 janvier 2023

Signature d'un marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel rendu site et services associés avec la société TOTAL ENERGIES, sise 2 bis rue Louis Armand, 75015 PARIS pour une consommation estimée à : période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 pour un montant de 102.721,63€ HT et la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour un montant de 201.885,00€ HT

N° 8 du 6 février 2023

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 1 rue de la République à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Laura COSTA pour une redevance mensuelle de 450,00€ à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée d'un an

N° 9 du 6 février 2023

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 1^{er} étage de l'immeuble 1 rue Gaston Gonnet, à Monteux, signature d'un bail de location précaire avec Madame Myriam RICHARD pour une redevance mensuelle de 450,00€ à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée d'un an.

N° 10 du 6 Février 2023

Modification de la "régie de vente de produits de communication, de mobiliers et des objets usagers" n° 201161 installée à l'Office de tourisme intercommunal sis 8 bd Trewey à compter du 6 février 2023

N° 11 du 11 février 2023

Signature d'un avenant de transfert d'un marché public de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société ERESE sise 2 rue Lord Bryon 75008 Paris pour reprise du marché conclu avec SAS SERGIE

18h 30 : Arrivée de Mireille Sauvayre-Gaudin soit 30 présents et 3 représentés.

Question n°1 : Bilan 2022 des opérations immobilières

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Caroline Platero-Delerm présente le bilan 2022 des opérations immobilières :

Acquisitions

Parcelle	Surface	adresse	Prix	Vendeur	Budget
M 694 - 1728 - 2214	346 m ²	7 rue Camille Mouillade	110 000	SCI TIFFA-JENNI	CENTRE ANCIEN
E 1444-492-494-793	33 166 m ²	Grandreau	66 332	SCEA BRES Joël	OPERATIONS FONCIERES

Cessions

Parcelle	Surface	adresse	Prix	Acquéreur	Budget
AI 210	1 287 m ²	ZAC des Escampades	40 000	SCI DSM84	VILLE
E 365-366-367-981-992	34 065 m ²	Grandreau	68 130	SCEA BRES Joël	OPERATIONS FONCIERES

Valérie Bouriquet-Tellene demande des précisions sur les terrains du quartier Grandreau.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'un échange de terrain avec une petite soule pour reconstituer une continuité agricole.

Monsieur de Camaret et Madame Bouriquet-Tellene demande ce que la Commune va en faire, quel est l'intérêt de ces terrains.

Monsieur le Maire répète que la Commune n'était pas demanderesse, il s'agissait d'aider un agriculteur à constituer la continuité de sa propriété agricole.

Monsieur de Camaret interroge sur l'acquisition de la rue Camille Mouillade.

Monsieur Montgermont lui rappelle qu'il s'agit des murs de l'ancienne boucherie.

Monsieur de Camaret ajoute qu'une étude bien faite sur Internet montre la désertification de cette rue, peut-être le moment d'arrêter cette politique de rachat.

Monsieur Montgermont lui indique qu'il manquerait plutôt des locaux pour répondre à la demande.

Le bilan comptable 2022 des opérations immobilières est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n° 2 : Budget Ville 2022 - Compte de gestion du receveur

Samuel Montgermont, Adjoint au Maire délégué à la Ville Attractive, en charge des finances, propose de voter le compte de gestion 2022 du receveur municipal en concordance avec le compte administratif 2022 du budget ville.

La décision est prise par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n° 3 : Compte administratif 2022 de la Ville :

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 12 avril 2022, le Budget Primitif Ville 2022. Ce dernier a ouvert les crédits nécessaires à son exécution. Monsieur Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	14 737 082,30	15 600 848,99	863 766,69
Section d'investissement	3 676 656,23	2 724 080,53	-952 575,70
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	800 000,00	800 000,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	2 240 141,86	2 240 141,86
TOTAL (réalisation + reports)	18 413 738,53	21 365 071,38	2 951 332,85

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	1 812 300,00	278 505,00	-1 533 795,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	14 737 082,30	16 400 848,99	1 663 766,69
Section d'investissement	5 488 956,23	5 242 727,39	-246 228,84
TOTAL CUMULE	20 226 038,53	21 643 576,38	1 417 537,85

Monsieur Mus fait remarquer que les recettes de fonctionnement augmentent de 2 M€ et que cette augmentation est notamment due à l'augmentation du produit des impôts, aux recettes des parkings de Beaulieu et à un produit exceptionnel de 640.000€ grâce auquel on dégage une épargne nette.

Monsieur Montgermont lui explique que justement ce n'est pas le cas, le calcul de l'épargne nette ne prend pas en compte ce produit.

Monsieur Mus ajoute qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et le coût de l'énergie on va encore lui répondre que le report des travaux d'années en années était préférable pour être plus efficace, etc. qui viennent s'ajouter aux dépenses de fonctionnement subies et au reversement de 500.000€ au budget Centre Ancien. Il ajoute que sur plus de 4 M€ de crédit ouverts en investissements seulement un peu plus de 1 M€ ont été réalisés, etc. qu'en conséquence il ne votera pas ce compte administratif car il pense que la gestion actuelle de la ville obère son avenir.

Monsieur Montgermont lui fait remarquer qu'il a tout simplement oublié les restes à réaliser pour avoir une idée juste des investissements de l'année.

Monsieur Berthe indique qu'en ce qui concerne les investissements réalisés par rapport aux prévus, il y a moins d'écart que d'habitude et il s'en félicite.

Il ajoute cependant que cela reste très serré au niveau du fonctionnement et que le remboursement de la dette fait qu'il n'y a pas de marges de manœuvre et qu'il faut arrêter le recours à l'emprunt.

Il ajoute que le rapport de la cour des comptes montre que les hausses des dépenses dues au SEGUR de la santé ne sont les principales causes de la hausse des dépenses de personnel.

Il ajoute également que l'explosion des dépenses d'énergie est inquiétante pour 2023 et que l'impact serait moins important si on avait fait les travaux de rénovation énergétique plus tôt d'autant qu'on a emprunté mais que l'emprunt n'a pas été utilisé pour cela. Ce retard coûte très cher à la Commune. Enfin il indique que le budget « fêtes et cérémonies » est 5 à 6 fois celui de Pernes. Pour toutes ces raisons, il ne votera pas le Compte Administratif 2022.

Samuel Montgermont répond à Monsieur Berthe qu'il faut débattre à partir de bons ratios. La capacité de désendettement est de 9,17 années, en conformité avec celui d'une collectivité qui investit, le seuil critique étant à 12 ans.

L'important étant d'avoir la maîtrise. Il rappelle que l'emprunt de 2 M€ n'était pas fléché et que le choix du recours à l'AMO énergie reposait sur la volonté d'avoir une vraie lecture des travaux nécessaires et des économies possibles.

Il ajoute que si on fait le bilan des dernières années 13 M€ d'investissements ont été financés par 4,5 M€ d'emprunt soit un ratio tout à fait raisonnable.

Cyrille Geel ajoute que les festivités sont importantes aux yeux de la majorité et que chaque ville fait ses choix.

Annie Millet rappelle que cet emprunt était à un taux très bas.

Monsieur de Camaret revient sur les dépenses en matière de fêtes et cérémonies. Il indique qu'il n'a pas eu les informations relatives au chiffres de la population (la fiche extraite du site de l'INSEE lui est donnée en séance). Il ajoute que les dépenses de fonctionnement augmentent substantiellement sans améliorations pour les montiliens. De même l'écart entre le budget et le compte administratif est révélateur de choses attendues par les montiliens qui ne sont pas réalisées.

Monsieur Montgermont rappelle à Monsieur de Camaret également qu'il faut ajouter les 1,8 M€ de restes à réaliser pour avoir une vue juste du programme d'investissements.

A l'issue des débats, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2022 de la Ville est voté par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel Mus, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

18h 50 : Départ de M. Jean-Claude Ober qui laisse pouvoir à M. de Camaret, soit à nouveau 29 présents et 4 représentés.

Question n°4 : Budget Annexe Saint Hilaire 2022 – Compte de gestion

Monsieur Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Saint Hilaire en concordance avec le compte administratif du budget annexe.

Le compte de gestion est voté par 27 voix pour, 2 voix contre (Patrick ROUX, Frédéric BRES) et 4 abstentions (Jean-Claude OBER, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n° 5 : Compte Administratif 2022 du Budget annexe Saint Hilaire :

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 30 mars 2005, le Budget Primitif lotissement St Hilaire. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 12 avril 2022. Monsieur Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	4 455 391,95	4 455 391,95	0,00
Section d'investissement	4 127 296,46	5 803 631,47	1 676 335,01
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	1 237 590,52	0,00	-1 237 590,52
TOTAL (réalisation + reports)	9 820 278,93	10 259 023,42	438 744,49

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	4 455 391,95	4 455 391,95	0,00
Section d'investissement	5 364 886,98	5 803 631,47	438 744,49
TOTAL CUMULE	9 820 278,93	10 259 023,42	438 744,49

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif du Budget Annexe Saint Hilaire est voté par 25 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon BERTHE).

Question n°6 : Budget Annexe Zone des Confines 2022 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le Budget Annexe Zone des Confines, en concordance avec le compte administratif du budget annexe.

Le compte de gestion est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n°7 : Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Zone des Confines

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 12 novembre 2007, le Budget Primitif CONFINES. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération 12 avril 2022. Samuel Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	9 596,94	65 371,00	55 774,06
Section d'investissement	55 027,58	50 834,08	-4 193,50
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	49 652,14	0,00	-49 652,14
TOTAL (réalisation + reports)	114 276,66	116 205,08	1 928,42

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	9 596,94	65 371,00	55 774,06
Section d'investissement	104 679,72	50 834,08	-53 845,64
TOTAL CUMULE	114 276,66	116 205,08	1 928,42

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif 2022 pour le Budget Annexe Zone des Confines est voté par 25 voix pour et 7 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°8 : Budget Annexe Quartiers Est 2022 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le Budget Annexe Quartiers Est, en concordance avec le compte administratif du budget annexe.

Le compte de gestion est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n°9 : Compte Administratif 2022 du Budget annexe Quartiers Est :

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 6 Novembre 2006, le Budget Primitif Quartier Est. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 12 avril 2022. Il est proposé de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	58 670,00	0,00	-58 670,00
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	406 665,82	406 665,82
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	251 260,00	251 260,00
TOTAL (réalisation + reports)	58 670,00	657 925,82	599 255,82

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	0,00	406 665,82	406 665,82
Section d'investissement	58 670,00	251 260,00	192 590,00
TOTAL CUMULE	58 670,00	657 925,82	599 255,82

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif 2022 pour le Budget Annexe Quartiers Est est voté par 25 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon BERTHE).

Question n°10 : Budget Annexe Centre Ancien 2022 – Compte de gestion

Monsieur Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal en concordance avec le compte administratif du budget annexe.

Le compte de gestion est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n°11 : Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Centre Ancien

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 10 octobre 2005, le Budget Primitif Centre Ancien 2005. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 12 avril 2022. Monsieur Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	9 427 356,20	9 397 315,37	-30 040,83
Section d'investissement	9 108 467,31	8 319 229,24	-789 238,07
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	483 448,21	483 448,21
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	687 669,30	0,00	-687 669,30
TOTAL (réalisation + reports)	19 223 492,81	18 199 992,82	-1 023 499,99

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	9 427 356,20	9 880 763,58	453 407,38
Section d'investissement	9 796 136,61	8 319 229,24	-1 476 907,37
TOTAL CUMULE	19 223 492,81	18 199 992,82	-1 023 499,99

Monsieur Mus déclare que contrairement aux autres budgets annexes où les dettes sont assises sur du foncier doté d'une certaine valeur, ce budget a une dette plus importante et il est adossé à un actif pourri soit vétuste ou loué pour des ateliers ou encore occupé par des services publics. La charge annuelle est importante, est-ce que cette prise de risque est justifiée pour que les montiliens y trouvent leur compte, il ne le pense pas, pour lui c'est un échec humain, touristique... Il y a un turnover important dans les ateliers et c'est souvent un drame pour ceux qui doivent partir.

Monsieur Montgermont répond à Monsieur Mus que lorsqu'on veut rénover un centre ancien, il faut bien commencer un jour ! Il lui rappelle que cela représente 8 M€ d'actif et que le budget est notamment alimenté par les recettes de Beaulieu.

En ce qui concerne les locataires présents dans les ateliers, ils sont motivés en ambitieux.

Monsieur le Maire quitte la salle et le compte administratif 2022 du Budget Annexe Centre Ancien est voté par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel Mus, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n°12 : Budget Annexe Opérations Foncières 2022 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal en concordance avec le compte administratif du budget annexe.

Le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Opérations Foncières est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME).

Question n°13 : Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Opérations Foncières :

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 19 février 2007, le Budget Primitif OPERATIONS FONCIERES. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 12 avril 2022. Monsieur Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	2 948 390,56	2 934 786,66	-13 603,90
Section d'investissement	3 064 440,11	2 752 902,38	-311 537,73
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	26 366,33	26 366,33
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	823 275,01	823 275,01
TOTAL (réalisation + reports)	6 012 830,67	6 537 330,38	524 499,71

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	2 948 390,56	2 961 152,99	12 762,43
Section d'investissement	3 064 440,11	3 576 177,39	511 737,28
TOTAL CUMULE	6 012 830,67	6 537 330,38	524 499,71

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2022 du Budget Annexe Opérations Foncières est voté par 25 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME) et 1 abstention (Simon BERTHE).

Question n°14 : Débat d'orientation budgétaire

Il est proposé de procéder à un débat sur les orientations générales du budget 2023 dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil Municipal à partir des documents qui accompagnaient la note d'information des élus, à savoir, les comptes administratifs 2022, le rapport d'orientation budgétaire 2023 et des fiches financières relatives aux principaux ratios de la Commune fournies par la Trésorerie.

Monsieur Montgermont fait la synthèse de la situation : une épargne nette de 646.364€ de laquelle a été retirée la recette exceptionnelle, un climat national et international détérioré, l'augmentation du point d'indice, etc. Malgré ces paramètres dont la Commune a réussi à amortir les effets, « l'atterrissage » est plutôt réussi. C'est donc le signe d'une gestion saine.

Pour l'avenir, des contraintes fortes dont il faut tenir compte dans l'analyse prospective : une augmentation des recettes de Beaulieu de 8% en 2023 puis 5% les années suivantes. Une augmentation des impôts notamment pour tenir compte de l'augmentation des bases de 7,1%. Une augmentation des charges du chapitre 11 de 22%, 600.000€ en énergie et 40.000€ en alimentation. Un effort sur la maîtrise des dépenses d'énergie suite à l'AMO qui se termine sur certains bâtiments. Une augmentation de 5,67% des charges de personnel cette année, 3% ensuite (masse totale 8 M€) sans compter l'incidence sur la participation au CCAS.

En investissement, des restes à réaliser assez important de l'ordre de 1,8 M€ avec en recettes l'excédent de fonctionnement, des subventions restant à percevoir et le FCTVA et compte tenu de cela, de nouveaux investissements en nombre limité.

Monsieur de Camaret indique qu'on se rend compte qu'il n'y a pas d'amélioration de la situation notamment sur l'état des routes. Il y a des fonds de concours qui peuvent être donnés aux EPCI pour faire plus sinon vous n'aurez pas les fonds nécessaires. Il ajoute que l'état des routes de campagnes est lamentable. Idem pour la rénovation des bâtiments publics pour laquelle on peut trouver chaque année des raisons de retarder, c'est pareil pour le patrimoine. Même chose en ce qui concerne le fonctionnement si on prend le nombre de la population, les lignes des dépenses et des recettes sont parallèles. Les recettes viennent des contribuables montiliens qui subissent l'effet « bases Macron » et l'effet « Gros des taux ».

Monsieur Mourgeon indique qu'il y a des nids de poules mais quand on arrive à Monteux on n'a pas une impression de dégradation généralisée.

Monsieur de Camaret indique qu'il ne parle pas des routes départementales mais des petits chemins communaux, tout le monde le dit !

Carine Blanc lui indique que tout le monde ne le dit pas et lui demande quelles sont ses propositions ? Il répond : Abonder le fonds à l'Agglomération possible si la commune achète moins.

Monsieur Mus confirme que les prévisions économiques sont très compliquées à faire mais qu'une chose est sûre, ce sont les montiliens qui vont payer. Ils ont déjà subi une augmentation des taux en 2021. Il propose maintenant d'envisager une baisse.

Monsieur le Maire regrette une opposition négative prompte à tout dénigrer. Il l'invite à faire des propositions concrètes qui s'appuient sur la réalité et de façon cohérente. Il ajoute que fondamentalement, ce n'est pas à la Ville de refaire les routes ce qui n'empêche pas ponctuellement de le faire.

Monsieur de Camaret demande en quoi demander un fonds de concours est incohérent ?

Monsieur le Maire lui rappelle que la compétence voirie a été transféré en totalité à l'intercommunalité, ce qui n'est pas le cas pour toutes les villes. Il déclare s'opposer à ses propos qui consistent à dire que tout est abominable.

Monsieur Mourgeon redit que l'ensemble du réseau communal n'est pas pire qu'ailleurs.

Monsieur Mus suggère de reverser les 500.000€ prélevé sur le budget de la Ville à la Communauté sous forme de fonds de concours.

Monsieur le Maire demande s'il est préférable de ne faire que du logement social en centre ancien ?

Monsieur Mourgeon ajoute que le foncier aura toujours de la valeur car il est rare et que les services publics prévus vont ajouter des flux positifs en centre-ville.

Monsieur le Maire demande si on préfère laisser le centre-ancien à des marchands de sommeil ?

Monsieur Berthe remercie les services pour les documents transmis. Il regrette que la renonciation à plusieurs promesses de campagne de la part de la majorité dont la rénovation énergétique des bâtiments, la végétalisation des cours d'école chère pour le résultat d'autant qu'elles ne sont pas utilisées l'été, une dette accumulée qui coûte cher, ½ M€ chaque année alors qu'on n'a pas beaucoup de bâtiments publics, notamment une médiathèque, le tout étant inquiétant. Les recettes s'appuient sur les impôts. Pour les routes, il pense que le budget n'y suffit pas car la colonne Monteux est absorbée par Beaulieu.

Monsieur le Maire le renvoie à la page 18 pour le coût de la dette. Il lui précise que les charges financières pèsent pour 3% sur les recettes et l'annuité de la dette sur 8% ce qui est normal, quand on accepte 33% pour une famille. Il ajoute que l'endettement est une forme de justice fiscale, puisqu'il fait peser l'investissement sur les générations qui vont l'utiliser.

Patrice de Camaret, indique que l'augmentation de la population étant liée à l'urbanisation, il faudrait intégrer dans le ROB la courbe de la population.

Monsieur le Maire interpelle l'opposition pour savoir comment elle voit l'avenir, la guerre, l'inflation, etc.

Monsieur de Camaret indique « on n'est plein d'espoir puisqu'on est là ! »

Simon Berthe ajoute : « Une opposition, ça s'oppose ! »

Michel Mus indique que personne ne sait de quoi demain sera fait soit la situation s'apaise ou non, alors il faudra se recentrer sur ses missions.

Monsieur le Maire indique que tout le monde souhaite que l'horizon se dégage et en tout état de cause les élus doivent se donner les moyens d'anticiper.

Le débat étant terminé, la Présidente de séance invité l'Assemblée à se prononcer. C'est à l'unanimité qu'elle donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 qui vient d'avoir lieu et du rapport d'orientation budgétaire qui en était le support.

Question n° 15 : Convention avec l'Association Sporting Club Moto Ball de Monteux

Le Club de Moto Ball de Monteux fait partie des associations sportives conventionnées. Toutefois, sa saison sportive est décalée par rapport à celle des autres sports collectifs. Carine-Blanc, Première Adjointe déléguée à la Ville Sportive explique que suite à la réception du Club par la Commission des Sports le 22 février dernier, il vous sera proposé d'autoriser la signature de la nouvelle convention.

La subvention estimée se décompose comme suit :

	SPORTING CLUB MOTO BALL
Forfaitaire	9 600,00
Administration	800,00
Pharmacie	400,00
Equipements	7 000,00
Spécificité	1 400,00
Sur justificatifs	9 000,00
Arbitrages	4 500,00
Engagements	1 500,00
Educateurs	3 000,00
Total	18 600,00

Le montant de la part des subventions versé sur présentation des justificatifs figurant dans le tableau ci-dessus est une estimation. La subvention versée correspondra aux justificatifs. Toutefois, la variation de cette part ne pourra excéder 30% de l'estimation ci-dessus.

D'une manière générale, pour aider les clubs dans leur gestion courante, notamment au niveau de la trésorerie, les dispositions suivantes sont prévues :

Le versement de la partie prise en charge sur la base du réel interviendra au fur et à mesure de la présentation des justificatifs dans la limite énoncée ci-dessus.

Unanimité.

Question n°16 : Subventions 2023 à l'Association Les Amis de la Vallée Verte

Younès Bourohi, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse rappelle qu'en 2021, la Ville a modifié le mode de financement de l'Association Les Amis de la Vallée Verte qui gère notamment un centre de vacances à Lalley dans le département de l'Isère.

La modification a porté notamment sur la participation de la Ville au prix des séjours des enfants de Monteux, qui est passé d'un montant forfaitaire identique pour tous à une participation calculée suivant le quotient familial. Afin que l'Association puisse procéder aux inscriptions et échelonner les paiements, Monsieur Bourohi propose de voter d'ores et déjà la subvention 2023 comme indiqué ci-dessous :

Associations	Montant de l'avance
Les Amis de la Vallée Verte fonctionnement	460,00€
Les Amis de la Vallée Verte fonctionnement/camp organisé	800,00€ par camp organisé
Les Amis de la Vallée Verte participation séjour enfants de Monteux	QF de 0€ à 540€ : 100€ QF de 541€ à 750€ : 75€ QF de 751€ à 1000€ : 50€ QF > 1000€ : 0€

Unanimité.

Question n° 17 : Accord d'une garantie d'emprunt à la société 3F RESIDENCES – ZAC de Beaulieu

Chantal Gonnet-Olivi, Adjointe au Maire délégué à l'attribution des logements, explique que la société 3F résidences sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt auprès de la commune de Monteux à hauteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 61 logements collectifs situés ZAC de Beaulieu à Monteux.

Cette opération consiste en la réalisation d'une Résidence Sociale pour Jeunes afin de loger les jeunes, étudiants, jeunes actifs, apprentis, saisonniers... et vient anticiper l'augmentation du nombre d'emploi sur la ZAC et sur le territoire. Afin de répondre à cette demande, il est prévu 56 PLAI et 5 logements en PLAI adapté (qui permet de cibler les logements vers des publics spécifiques, avec un bas niveau de quittance et la mise en place d'une gestion locative adaptée). Cette résidence sera composée de petits logements (5 T1, 51 T1' et 5 T1 bis), d'une salle commune, de locaux administratifs ainsi que de divers locaux nécessaires à son bon fonctionnement et sera gérée par l'Association API Provence. Les quotités restantes de garantie d'emprunt sont sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à hauteur de 80%. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Offre CDC (multi-périodes)

	PHB
Montant du prêt:	270 000 €
Durée d'amortissement :	40 ans
Taux Effectif global :	0,52 %
Phase d'amortissement 1 - Durée du différé d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt	0 %
Phase d'amortissement 2 – Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%
Montant garanti Commune de Monteux 20%	54 000,00 €

Considérant que ce projet entre dans le Programme Local de l'Habitat, qu'il complète l'offre de logement social de la Commune et participe ainsi à ses obligations par rapport à la loi SRU, Madame Gonnet-Olivi propose de bien vouloir :

- Accorder à 3F résidences une garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°137909
- Approuver les conditions du prêt ainsi que les obligations liées à la garantie
- Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur Mus déclare être contre car il ne valide pas la manière de faire du logement social à Beaulieu sans aucun service, notamment en termes de mobilité. Les gens sont astreints à rester chez eux sachant que la course en taxi pour venir à Monteux coûte 20€. En attendant la population est abandonnée et des trafics vont s'installer. Il souhaitait attirer l'attention sur ce problème.

Monsieur Bourohi indique que ce n'est pas ce qu'il ressortait lors du porte à porte de la campagne électorale.

Mireille Sauvayre-Gaudin ajoute que si on se réfère au dernier programme livré il y a quelques semaines, le contentement des familles était certain.

Madame Platero-Delerm précise que si les familles n'ont pas de moyens de déplacement, ces logements-là ne leur sont pas proposés.

Monsieur de Camaret se déclare également contre en raison des problèmes liés aux logements sociaux en trop grande quantité. La vitesse et la concentration de ces logements vont changer la nature des problèmes qui va rencontrer à Beaulieu.

Monsieur Collet indique qu'il ne faut pas extrapoler à partir de cas particuliers. Il ajoute qu'on ne peut pas refuser aux gens de s'installer sachant que la Ville a des obligations en matière de logement social.

Monsieur le Maire regrette l'amalgame logements sociaux égale problèmes sociaux.

Annie Millet souligne que tout le monde n'a pas un patrimoine pour loger ses enfants.

Vote : 25 voix pour et 8 voix contre (Michel Mus, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE).

Question n° 18 : Végétalisation des cours d'école – convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat :

Mireille Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative et Culturelle, rappelle que la Commune a initié un grand programme de végétalisation des cours d'écoles en commençant par l'Ecole Marcel Pagnol.

Outre les plantations elles-mêmes ce projet nécessite de gros travaux de terrassement, des interventions sur les réseaux, l'installation de mobilier, etc.

La Commune n'ayant pas en interne les compétences techniques pour effectuer ces travaux qui correspondent plus à des compétences transférées, il a été jugé opportun de confier un mandat à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat afin de réaliser ces travaux pour le compte de la Commune.

Par la convention qu'il s'agit de voter, la Commune confie au mandataire qui l'accepte, le soin de faire réaliser, en son nom et pour son compte dans le respect de l'estimation financière suivante de 240.000€ TTC, les travaux cités ci-dessus.

Le mandataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Berthe indique qu'il reste sceptique au vu des résultats de la cour de l'Ecole Marcel Pagnol. Carine Blanc se déclare déçue de cette réaction sur un projet étudié et partagé.

Madame Sauvayre-Gaudin ne partage pas l'avis de Monsieur Berthe compte tenu des retours positifs qu'elle a tant des enfants que des enseignants.

Monsieur le Maire ajoute que si on enlève les subventions obtenues, il reste à la charge de la Ville 80.000€ sur 250.000€. Il fait remarquer que si on veut sensibiliser les enfants à la transition écologique ce type d'action est important. Cela responsabilise les enfants également.

Younès Bourohi ajoute d'ailleurs que les autres écoles sont impatientes.

Mireille Sauvayre-Gaudin informe que le Biodiv'Tour mis en place par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement PACA s'intéresse à ce qui a été fait à l'Ecole Pagnol.

La décision est prise par 31 voix pour et 2 abstentions (Michel Mus, Simon Berthe).

Question n°19 : Convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Vaucluse - Participation 2023 :

Afin de satisfaire à ces obligations en matière de fourrière animale, la Ville a, depuis plusieurs années, conventionné avec la SPA de Vaucluse.

Chantal Gonnet-Olivi propose de poursuivre ce partenariat et d'arrêter comme suit la participation 2023 de la Ville :

- Convention fourrière : 0,81674€ x 13 203 habitants soit 10.785,87€.
- Stérilisation des chats sans maître : 2.500,00€.

Pour information, au cours de l'année 2022, une centaine d'animaux ont été admis en fourrière.

Par ailleurs, la SPA Vauclusienne a réalisé des campagnes de capture et de stérilisation de « chats sans maître » sur notre commune qui ont concerné **77 chats et chattes**. Le coût de ces interventions s'est élevé **7 268.90 €**. Ces charges ont été assumées par la S.P.A Vauclusienne.

Enfin, il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20.000 individus en quatre ans.

Unanimité.

Question n°20 : Convention 2023 avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Madame Gonnet-Olivi propose également de renouveler la convention avec La Fondation 30 Millions d'Amis. En effet, cette dernière a mis en place une convention avec les mairies qui la sollicitent pour des campagnes de stérilisation et d'identification des chats sans maître. La Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur

des montants maximums suivants : 100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes. L'autre moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique sera à la charge de la mairie. La convention concernera une vingtaine de chats.
Unanimité.

Question n° 21 : Renouvellement de la convention avec l'ALTE (Agence Locale de la Transition Energétique) pour l'adhésion de la Commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Annie Millet, Adjointe au Maire déléguée à la Transition Ecologique rappelle que l'ALTE accompagne les communes dans leurs programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Elle propose pour cela un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs programmes de dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le service de Conseil en Energie Partagé (ci-après désigné par « CEP »). Ce service est à but non-lucratif. Le service CEP de l'ALTE a pour finalité d'informer, de conseiller et d'accompagner les collectivités en répondant à différentes attentes des territoires :

➤ **MISE EN CONFORMITE « DECRET TERTIAIRE »**

- Identification des bâtiments publics/privés relevant du décret
- Constitution du dossier et remontée des données sur OPERAT
- Définition des moyens pour atteindre l'objectif réglementaire de 40% d'économies d'énergie à horizon 2030

➤ **ETUDES ENERGETIQUES ET PRIORITES**

- Information sur les opportunités de financements
- Réalisation d'études, analyse de factures et/ou analyse d'audits énergétiques existants
- Un suivi des consommations : eau, électricité, gaz...
- Définition des critères de priorisation des travaux
- Elaboration d'un programme d'actions, chiffré et hiérarchisé

➤ **PREPARATION DES TRAVAUX**

- Accompagnement pour la consultation des entreprises
- Conseil et relecture des demandes de financements : DSIL, CEE, aide régional...

➤ **SUIVI POST-TRAVAUX**

- Suivi des consommations et usages, analyse des anomalies
- Propositions d'ajustement des réglages de température
- Optimisation des contrats et abonnements pour l'énergie et l'eau
- Sensibilisation aux bonnes pratiques pour les gestionnaires et usagers

Pour la commune les attendus initiaux sont :

- Synthèse et analyse des résultats sur les études bâtiments sélectionnés dans le cadre du « décret tertiaire », constitution du dossier et remontée des données sur OPERAT
- Accompagnement au pilotage sur les aides et la stratégie pour atteindre les objectifs du « décret tertiaire »
- Bilans énergétiques et suivis des bâtiments de la commune et sensibilisation des usagers au bonne pratique énergétique des bâtiments concernés

L'ALTE s'engage, au travers des missions de son CEP, à :

- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention
- Traiter les informations communiquées dans les plus brefs délais et informer la Commune en cas d'anomalies, aussi bien pour le suivi périodique que pour le contrôle des facturations
- Réaliser les visites techniques et investigations nécessaires à sa mission sur le terrain
- Examiner, à la demande de la Commune, tous les avant-projets d'architecture, ainsi que les projets de modification ou d'extension du patrimoine communal et à formuler les recommandations nécessaires en matière énergétique

- Aider la commune à monter ses projets (dossiers de consultation, de demande de subvention, intégration de critères « énergie »)
- Transmettre le Rapport annuel comprenant les consommations d'énergie assorties des recommandations
- Présenter le Rapport annuel devant le conseil municipal de la Commune

Le CEP de l'ALTE s'engage à respecter la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la Commune. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Le coût de la cotisation pour adhérer au service CEP de l'ALTE est de **1,21€ par an et par habitant soit 15 708 €/an**

La convention est conclue pour une durée de deux années renouvelables une fois. Un rapport sera remis 6 mois avant la fin de la période des 2 ans, et permettra de valider ou d'invalider la reconduction de la convention.

Madame Millet indique à Madame Bouriquet-Tellène que les améliorations sont apportées au fur et à mesure des remarques du conseil.

Unanimité.

Question n° 22 : Conventions Lire et Faire Lire avec La Ligue de l'Enseignement

Mireille Sauvayre-Gaudin, explique qu'afin de favoriser le plaisir de la lecture chez les enfants et la transmission de ce plaisir entre les générations, la Ville de Monteux et la Ligue de l'enseignement 84 s'associent autour d'un projet commun. Lire et Faire Lire est un programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans. Les temps de lecture ont lieu sur le temps périscolaire et notamment pendant la pause méridienne et se font auprès de groupes de 6 enfants maximum. La prestation est gratuite. Unanimité.

Question n° 23 : Convention de passage de canalisations avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux :

Cyrille Geel, Conseiller Municipal, annonce que suite aux travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable au niveau de la Place du Marché et de la rue des Hortensias, notamment pour traiter le problème des eaux parasites, il est proposé la signature d'une convention de servitude. Il s'agit d'une servitude d'aqueduc souterrain concernant les canalisations enfouies sous plusieurs parcelles propriétés de la Commune. Ces servitudes ne donnent lieu à aucune indemnisation. Parcelles M 1073-1085-2182 (place du marché), AE 78-163 (rue des hortensias). Unanimité.

Question n°24 : Convention de servitude avec Réseau de Transport d'Electricité relative à un support pour conducteurs aériens

Chantal Gonnet-Olivi explique que suite à un changement de support pour conducteurs aériens d'électricité (ligne 63 kW Bédarrides Terradou) sur une parcelle communale située Section H lieudit La Grange Neuve, il y a lieu d'établir une nouvelle convention de servitude. Cette servitude donnera lieu au versement à la Commune par RTE d'une indemnité forfaitaire de 231€. Unanimité.

Question n° 25 : Renouvellement de la Convention Point Info Amélioration de l'Habitat et Opération Façades avec SOLiHA

Annie Millet, résume la convention :

Coût 19 000€/an. Durée 48 mois avec adaptation du coût chaque année en fonction des besoins exprimés. La prestation comprend 3 journées par mois réparties comme suit :

- 3 demi-journées consacrées à la permanence dans les locaux mis à disposition par la commune.
- 3 demi-journées consacrées aux visites techniques liées aux dossiers élaborés.

SOLIHA Vaucluse est une association loi 1901, présente sur le territoire du Vaucluse depuis 1960. Sur le département du Vaucluse, SOLIHA a tissé des relations partenariales avec l'ensemble des acteurs de l'habitat privé. Opérateur agréé par l'ANAH et les caisses de retraites, SOLIHA Vaucluse suit et anime des dispositifs publics d'amélioration de l'Habitat avec les communes, les établissements intercommunaux, la Région Sud, le Département, l'ARS, la DDT84 et de nombreux autres partenaires (CAF, CAUE, Action Logement, SACICAP, ADIL, ALTE, CEDER...).

Une équipe de 20 collaborateurs aux compétences diverses sont au service des particuliers et des collectivités : Urbaniste, juriste immobilier, Géographe, Technicien spécialisé du bâtiment et économiste de la construction spécialisé dans les économies de l'énergie.

1. **Objet de la Convention :**

Dans le cadre du projet de requalification de son centre ancien, La commune de Monteux a souhaité soutenir les propriétaires dans leur démarche de subventions aux travaux et de ravalement des façades. Pour cela, la commune a mis en place des aides financières et une équipe disponible au travers d'un Point Info Habitat et une Opération façade en partenariat avec la commune de Monteux.

Cette prestation proposée par SOLIHA Vaucluse est un véritable service de proximité que 31 communes du Vaucluse ont mis en place en 2022.

Cette convention bipartite, prévoit la tenue d'une permanence tous les 1^{er}, 2^e et 3^e mardi matin de chaque mois à la mairie de Monteux. Cet ancrage local permet aux particuliers d'avoir un interlocuteur « unique et physique » pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de leur logement.

2. **Thématiques :**

Le « **point info/opération façade** » permet la mise à disposition d'une équipe présente localement et de mobiliser des subventions aux travaux.

Dans le cadre de sa mission, SOLIHA Vaucluse s'assure que les conditions et critères d'octroi des aides sont respectés.

Principaux critères d'éligibilité à une subvention aux travaux :

- Vérification de la présence d'un dispositif opérationnel spécifique (OPAH / PIG départemental bailleur...)
- Adéquation aux types de travaux finançables :
- La réhabilitation du bâti dégradé
- L'amélioration énergétique
- Les travaux d'autonomie et de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- La réhabilitation de logements à but locatif à loyer modéré dans le cadre du dispositif « loc'avantage »
- Le ravalement des façades

Dans le cadre de l'opération façade financée par les aides communales et soutenu par le département, SOLIHA Vaucluse anime ce dispositif en collaboration avec le CAUE. Cela concerne les projets de ravalement des façades du centre ancien, visible de l'espace publique. Véritable outil de la protection et d'embellissement du patrimoine ancien, ce dispositif permet à la commune de Monteux de valoriser le bâti ancien de son centre historique.

3. **En résumé :**

Un volume de projets de réhabilitation important :

- 55 dossiers d'aides déposés en 3 ans.
- Une moyenne de 43% d'aide pour un total de 317 473 € de subventions publiques mobilisées. 75% des aides proviennent de l'ANAH suivi par les caisses de retraite à 15%, la proportion d'aides des autres financeurs est plus modeste, la ville versant 1% du montant global de l'aide soit 3 660 € sur les 3 années et ce uniquement sur les façades.
- Un taux d'aide allant de 5% à 100%.

- Les dossiers déposés ont généré plus de 730 000 € de travaux généralement réalisés par des entreprises locales. Des dossiers ayant pour thème « énergie » en hausse avec 31 dossiers déposés. La permanence est bien connue des Montiliens qui bénéficient d'un service de proximité apprécié. Unanimité.

Question n° 26 : Convention de financement poste de coordonnateur Programme Réussite Educative

Mohammed Aïtane, Conseiller Municipal délégué au Contrat de Ville, explique que dans le cadre du transfert de la compétence « politique de la ville » entraînant la gestion des contrats « Politique de la ville » des Communes de Monteux et de Sorgues par la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la mise en œuvre de la coordination, au niveau communautaire, du Programme de Réussite Educative est incontournable. Celle-ci doit être portée par un coordonnateur spécialisé dans le domaine de l'éducation, de la parentalité et de l'orchestration d'une dynamique partenariale adaptée au suivi individuel des enfants et adolescents les plus fragilisés dans la continuité de leur parcours scolaire (de la maternelle au secondaire), vivants sur les territoires QPV (Quartier Politique Ville) ou scolarisés en ZEP-REP. La Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat soutient le Programme de Réussite Educative, outil indispensable à une politique volontariste en matière d'éducation et de cohésion sociale. La mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative nécessite le recrutement d'un coordonnateur chargé de faire le lien entre les différentes instances (comités de pilotage, technique, équipes pluridisciplinaires de soutien) ainsi que des intervenants auprès des enfants et des familles. Le contrat de projet correspond à la typologie de mission à exercer au titre de la coordination du Programme de Réussite Educative relevant de la compétence « politique de la ville de la communauté d'agglomération et concernant les communes inscrites (Monteux et Sorgues) ». Cette mission de coordination nécessite de disposer de compétences spécifiques et d'une expertise adaptée au secteur d'activité, dont les missions principales sont :

- Animation et pilotage du dispositif ;
- Mobilisation et animation de réseau partenarial (veille à la mobilisation du droit commun) ;
- Mise en œuvre de l'adhésion des familles et des parcours ;
- Veille au développement d'une offre de services adaptée aux besoins du PRE, capitalisation des ressources mobilisables sur le territoire et construction de l'adéquation offre et besoins ;
- Contribution à l'analyse des problématiques et à la veille éducative dans le cadre des échanges avec l'équipe pluridisciplinaire de soutien ;
- Organisation de l'appel à projet, de l'instruction des demandes, du suivi des actions et de l'évaluation ;
- Réalisation du suivi et de l'ingénierie technique et administrative du dispositif ;
- Réalisation du bilan du programme et diagnostic (contribution au diagnostic Politique de la ville).

Ce poste a reçu un financement de la part des partenaires financeurs du Contrat de ville à hauteur de 37 500 € / an pour la durée du contrat de ville, permettant de cofinancer le salaire brut chargé du coordonnateur du Programme de Réussite Educative. La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des frais liés au poste (salaire, frais de déplacement, d'équipements, administratifs...). De leurs côtés, les 2 communes (Sorgues et Monteux) ont fait part de leur engagement afin de financer le reste à charge du poste pour la durée du contrat. La convention objet du présent vote a pour objet de définir les modalités de financement du poste Coordonnateur du Programme de Réussite Éducative. La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage à financer l'ensemble des dépenses liées au poste (frais de déplacement, d'équipements, administratifs, formations, avantages salariaux, etc.). Ces derniers sont estimés à environ 53 500 €. La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage à encadrer le Coordonnateur du Programme de Réussite Educative qui dépendra de la Direction Proximité et Cohésion des Territoires et à affecter son temps de travail de manière équitable entre les trois collectivités signataires à savoir :

- 55 % pour la commune de Sorgues

- 35 % pour la commune de Monteux

- 10 % pour la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Les deux communes, Sorgues et Monteux, s'engagent à mettre à disposition un bureau aménagé pour l'exercice des fonctions du Coordonnateur dans leurs locaux. Le coût annuel pour Monteux est de 4.000€. Unanimité.

Question n° 27 : Convention relative au raccordement d'une sirène au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Damien Juge, Conseiller Municipal délégué à la Protection Civile, indique qu'il s'agit d'une convention entre l'Etat et la Commune. Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'Etat, mais aussi les communes d'un « réseau d'alerte performant et résistant » en remplacement de l'ancien réseau d'alerte (RNA) de l'Etat. Les préfectures ont ainsi réalisé en 2010, puis à nouveau en 2021, un état des lieux des besoins en installations ou en raccordements de sirènes, afin de parvenir à une couverture optimale des bassins de risques dans leur département. La sirène de Monteux, objet de la présente convention, a ainsi vocation à être intégrée au dispositif du SAIP, dont le déploiement est en cours. La convention à approuver porte sur le raccordement au système d'alerte et d'information des populations d'une sirène, propriété de l'Etat installée sur un bâtiment communal. Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également du maintien en condition opérationnelle du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations. Ce raccordement au SAIP permettra un déclenchement à distance, via une application dédiée. Toutefois, le déclenchement manuel de la sirène en local par le Maire ou son représentant, demeure possible en cas de nécessité et après information de la Préfecture. La Commune s'engage notamment à prendre en charge le raccordement au réseau électrique et la fourniture en énergie de l'équipement. Unanimité.

Question n° 28 : Désignation d'un représentant auprès de la Mission Locale

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration de la Mission Locale Comtat Venaissin, Monsieur le Maire propose de désigner le délégué chargé de représenter la Commune auprès de la Mission Locale, à savoir Christophe Mourgeon.

Monsieur Mus souhaite des explications suite à la démission du représentant de Monteux évoquée dans la presse locale.

Monsieur le Maire indique que cet article était faux et qu'un droit de réponse a d'ailleurs été publié dans la presse. Monsieur le Maire précise que le Sous-préfet a réuni l'ensemble des financeurs (Etat, COVE, CASC, etc.) compte tenu que les résultats attendus n'étaient pas au rendez-vous. Les financeurs ont demandé la révocation du directeur et la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration.

La décision est prise par 29 voix pour et 4 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET).

Question n° 29 : Aide en faveur de la Turquie et de la Syrie

L'AMF mobilise les communes de France pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes. Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, au début du mois de février, et faisant état de dizaines de milliers de personnes qui ont perdu la vie, l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Elle soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région.

Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité. Les informations sur ces opérations sont disponibles sur ce lien :

<https://www.acted.org/fr/seisme-du-6-fevrier-en-turquie-aidez-nous-a-repondre-aux-besoins-despopulations-affectees/>

Pour la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels, l'AMF s'associe aux opérations de Cités Unies France et la création d'un fonds de solidarité dédié.

Les informations relatives à ces opérations sont accessibles ici :

<https://cites-unies-france.org/Fonds-de-solidarite-de-Cites-Unies-France>

Enfin, l'AMF tient à relayer l'ouverture du FACECO « Turquie – Syrie », le fonds de concours du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, l'AMF invite les communes et intercommunalités qui le souhaitent à apporter une contribution à ces opérations et à participer à l'élan national de solidarité. Monsieur Aïtane propose donc de verser 1 000€ à ce fonds. Unanimité.

Questions diverses :

Carine Blanc donne lecture d'une question de Monsieur Berthe :

« Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2022 vous aviez évoqué une nouvelle réflexion au sujet d'une harmonisation du calendrier scolaire des écoles publiques de Monteux avec celui des autres communes: à savoir un retour sur une semaine de 4 jours à la place du fonctionnement sur 4 jours et demi comme c'est le cas actuellement. Cette information est attendue par les parents d'élèves et par les enseignants. D'ailleurs, la réponse à cette question serait utile pour eux à quelques jours de l'ouverture des opérations du mouvement départemental des instituteurs.

C'est pourquoi, je vous pose la question: avez-vous pris une décision concernant le rythme hebdomadaire des écoles publiques de Monteux à la rentrée de septembre 2023?

En vous remerciant de la réponse donnée à cette question, je vous prie de recevoir monsieur le maire, l'expression de toute ma considération.

Simon BERTHE

Conseiller municipal »

Madame Sauvayre-Gaudin indique à Monsieur Berthe que sa préoccupation à elle se sont les enfants notamment ceux qui participent actuellement aux activités périscolaires : 230 en accompagnements à la scolarité et 200 qui pratiquent différentes activités (théâtre, échec, handball, hip hop,) etc. Comme elle l'a déjà dit dans les conseils d'école et à la commission extra-municipale, nous rencontrons actuellement différents partenaires pour mener une réflexion large sur les rythmes scolaires (Education Nationale, DDEN, Parents, Ligue de l'enseignement, Caisse d'Allocations Familiales, etc.). Si une modification des rythmes scolaires devait intervenir, les parents d'élèves en seraient informés en temps voulu.

Séance levée à 20h 45, il est rappelé aux membres du Conseil qu'ils doivent signer les comptes administratifs.

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance

Monteux, le 14 mars 2023

Carine BLANC-TESTE

Première Adjointe

Présidente de séance